

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

L'an deux mil vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

En exercice : 19

Présents : 18

Date de convocation du Conseil : le 14 avril 2026

Votants : 19

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BAYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER et Mme Marion BOUYSSÉ, M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M Charles ORLIANGES, M. Pierre TRESMONTAN, M Jean -Yves BUCHERAUD, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Délibération N° 044-2026

**DESIGNATION DES
DELEGUES AU SMO
CENTRE DE
SUPERVISION**

Absents excusés :

Mme Carinne SEGRETAIN, donne procuration à Mme Laure CAPY

Secrétaire de Séance : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Le maire rappelle l'adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert – centre de supervision et indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigné :

Délégué titulaire : M. Jean-Yves BUCHERAUD (majorité)

Délégué suppléant : M. FOURCHES Pierre (majorité)

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 16 avril 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY**

